



RÉGION ACADEMIQUE
OCCITANIE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION



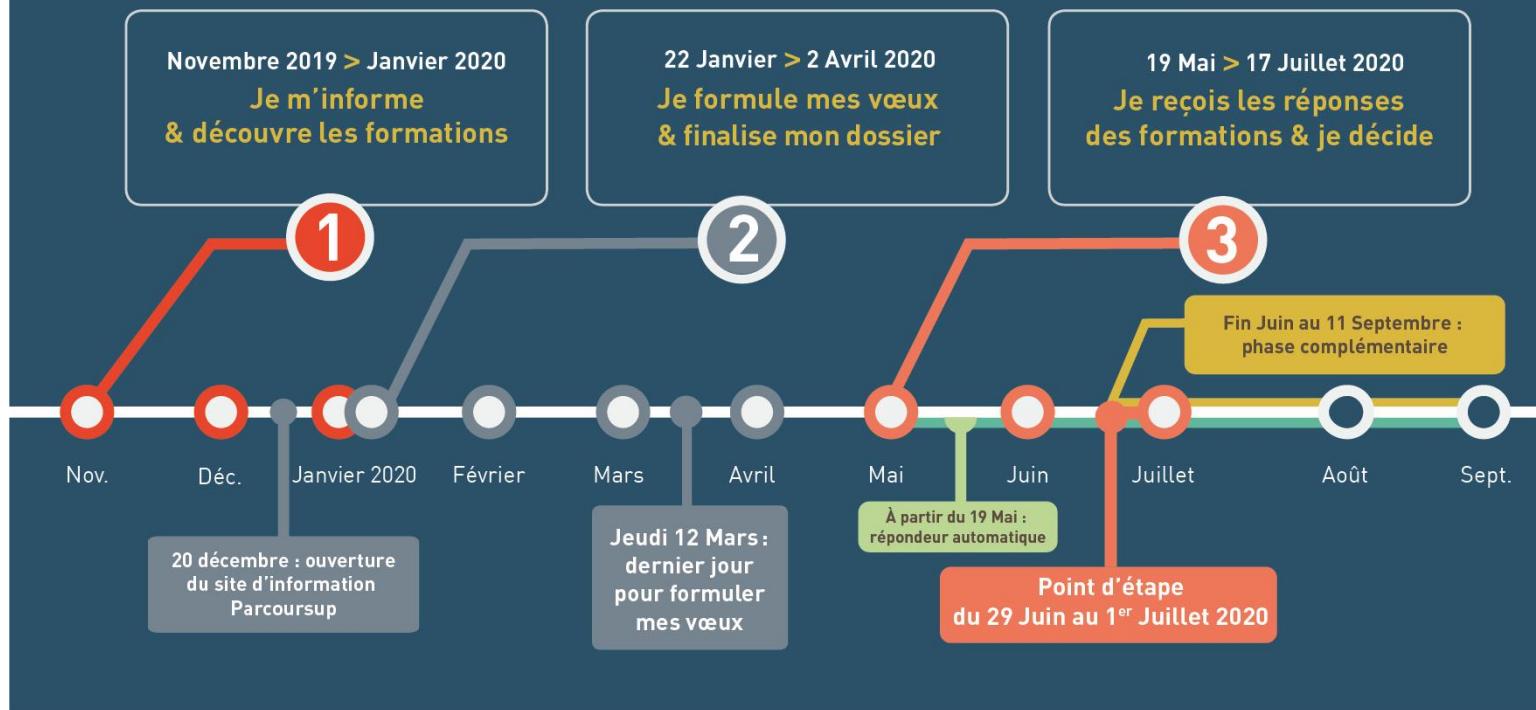
**« Etudes supérieures et handicap
c'est possible »**

Université Jean Jaurès - 05 février 2020

Calendrier 2020



Le calendrier 2020 en trois étapes



Site information

Site terminales 2019/2020

The screenshot shows the Onisep website for the 2019/2020 academic year, specifically for Terminales students. The top navigation bar includes the French Ministry of National Education and the Ministry of Higher Education, Research, and Innovation logos, along with the Onisep 'MON ORIENTATION EN LIGNE' logo.

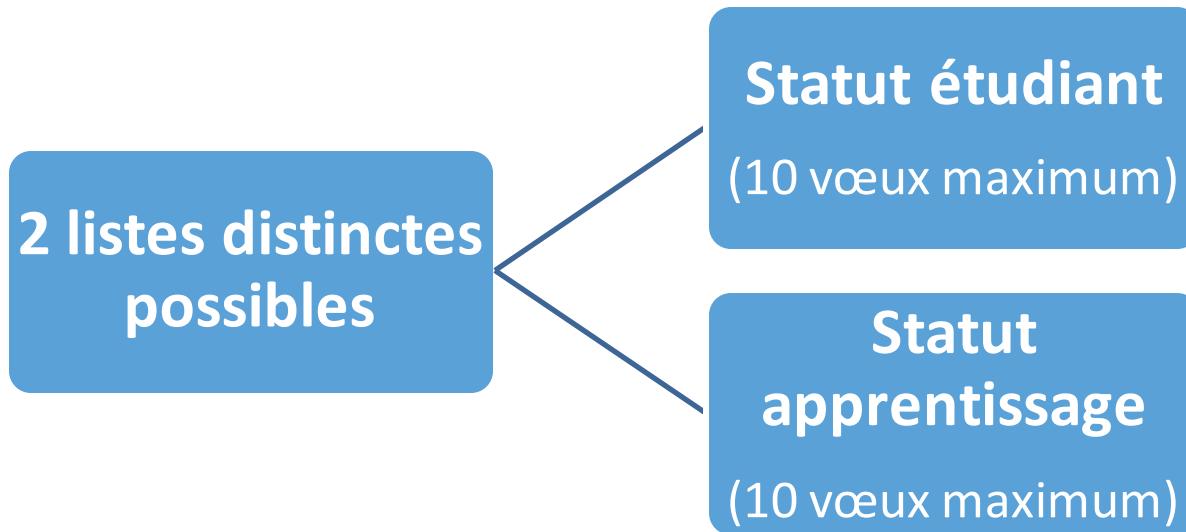
The main content area is titled 'TERMINALES 2019/2020' and '5 ÉTAPES POUR MON PARCOURS VERS L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR'. It features a horizontal timeline with five colored boxes representing the steps:

- ÉTAPE 1** (Green): J'explore les possibles. Includes a list of resources: 10 conseils pour s'orienter, Que faire après mon bac ?, Rechercher un métier, Info filières, Découvrir le monde professionnel, and Questionnaires d'auto-évaluation.
- ÉTAPE 2** (Yellow): Je découvre les formations et les parcours.
- ÉTAPE 3** (Red): J'approfondis certaines filières pour éclairer mes choix.
- ÉTAPE 4** (Purple): Je souhaite en parler.
- ÉTAPE 5** (Blue): Je prépare mon entrée dans la vie étudiante.

Below the timeline, there are large icons representing each step: a map for Step 1, a building for Step 2, a lightbulb for Step 3, a video camera for Step 4, and a laptop for Step 5.

Procédure

Maximum 10 vœux non ordonnés mais motivés et renseignés par le candidat



Conseil : penser à diversifier vos vœux entre des formations sélectives et non sélectives

Conseil : éviter de ne formuler qu'un seul vœu

Dossier Parcoursup et Handicap

Des ressources pour accompagner les élèves et leurs familles

- Désignation d'un référent handicap pour chaque formation (cf diapo 7)
- Possibilité de renseigner une fiche de liaison destinée à l'instruction de la CAAES et non connue des commissions des établissements d'accueil chargées d'examiner les vœux (cf diapo 8)

Nouveautés

- Possibilité cette année pour les établissements d'accueil de renseigner dans la fiche établissement :
« Accueil des étudiants en situation de handicap » .

Cette fiche permet, à tout établissement qui le souhaite, de décrire les modalités de prise en compte des besoins spécifiques des étudiants en situation de handicap au sein de l'établissement, de manière à faciliter leur poursuite d'études (cf diapo 7).

- Les renseignements collectés sont rendus visibles sur la fiche de la formation sur Parcoursup et sur le site etudiant.gouv.fr

Contacts et informations Parcoursup

COORDONNÉES

FORMATION

Des questions sur la formation ?
Contactez-nous

[\[REDACTED\]](#)

Responsable pédagogique :

[\[REDACTED\]](#)

Référent handicap :

[\[REDACTED\]](#)

Accueil et accompagnement des étudiants en situation de handicap :

[Fiche établissement](#)

ETABLISSEMENT

A droite de la fiche d'information des formations sur Parcoursup, vous trouverez:

- Le contact du référent handicap
- Si l'établissement a fait le souhait de préciser certaines informations, le lien vers l'établissement et ce qui peut être mis en place concernant l'accueil spécifique des étudiants en situation de handicap.

Fiche de liaison

■ LE RENSEIGNEMENT DE LA FICHE DE LIAISON EST FACULTATIF :

Si vous choisissez de renseigner cette fiche, elle sera transmise à la CAAES de votre rectorat. Elle pourra être utile pour l'instruction d'une éventuelle demande de réexamen de votre candidature. Cette fiche ne constitue ni une saisine du recteur au titre du droit au réexamen (une démarche spécifique doit être réalisée) ni un prérequis pour être accompagné par la CAES.

■ CETTE FICHE N'EST PAS UTILISÉE POUR L'EXAMEN DES VŒUX ET NE SERA PAS TRANSMISE AUX ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR POUR L'EXAMEN DES VŒUX.

Si vous le souhaitez, vous pouvez transmettre cette fiche, au référent handicap de l'établissement dans lequel vous souhaitez vous inscrire afin de permettre à celui-ci de procéder, avec vous, à une première évaluation de vos besoins à travers laquelle il pourra vous présenter les dispositifs d'accompagnement dont vous pourriez bénéficier.

Rubrique « Ma préférence »

« Ma préférence »
2 parties :

1^{ère} partie : le candidat exprime en quelques phrases sa préférence entre les vœux formulés et/ou pour un domaine particulier

2^{ème} partie : il indique s'il a formulé ou envisage de formuler des vœux dans des formations hors Parcoursup et précise s'il a des projets professionnels ou personnels, en dehors de la plateforme

Important : ces informations sont confidentielles et ne sont donc pas transmises aux formations. Elles permettent simplement de mieux suivre les candidats durant la procédure et de mieux analyser leurs motivations et besoins.

Ces informations seront nécessaires pour les candidats accompagnés par les commissions académiques durant la phase d'admission.

Ma préférence (suite)

Ma préférence

Vous devez préciser ici :

- votre projet prioritaire (un type de formation et/ou une spécialité et/ou une formation précise et/ou une localisation géographique) en vue d'informer la commission d'accès à l'enseignement supérieur de votre académie qui pourra vous faire des propositions si vous n'avez pas reçu de proposition d'admission sur un de vos vœux avant les résultats du baccalauréat.
- si vous avez formulé des vœux ou envisagez de formuler des vœux dans des formations hors Parcoursup, ou si vous avez des projets professionnels ou personnels, en dehors de la plateforme.

Les informations renseignées dans cette rubrique sont confidentielles et ne sont pas transmises aux établissements et formations pour lesquelles vous avez formulé un voeu.

Je souhaite saisir ma préférence :

- Maintenant
 Ultérieurement

Ma préférence (1500 caractères maximum) :

B **I** **U** | **T_x**

Avez-vous formulé une candidature pour une ou des formations en dehors de Parcoursup ou envisagez-vous de le faire ?

- Oui
 Non

Avez-vous un projet personnel ou professionnel pour la rentrée 2020 qui n'entre pas dans le cadre d'une formation proposée sur Parcoursup (projet professionnel dès la rentrée 2020, départ à l'étranger, autre...) ?

- Oui
 Non

Dossier Handicap et Calendrier

- Du 22 janvier au 12 mars 2020 :
Création du dossier électronique Parcoursup et saisie des vœux sur
<https://www.parcoursup.fr>
- Au plus tard le 2 avril 2020 : confirmation des candidatures
- Du 20 avril au 11 mai 2020 (dernier délai) :
 - 1) Envoi du dossier médical (cachet de la poste faisant foi) à l'adresse suivante
Médecin Conseiller technique du Recteur
SAMIS du Rectorat de Toulouse
(sous pli confidentiel)
CS 87 703
31077 TOULOUSE Cedex 4
 - 2) Envoi sur caaes@ac-toulouse.fr du nom, prénom, classe de l'élève
- Début juin 2020 : Commission académique d'accès à l'enseignement supérieur

Elèves concernés et pièces à fournir

Identifier les élèves et leurs besoins

Sont concernés les élèves :

- Reconnus handicapés par la Commission des Droits et l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH).
- Présentant une situation médicale grave signalée à l'établissement par la famille.

Pièces à fournir :

- Copie des aménagements obtenus pour les épreuves du baccalauréat.
- Copie de la notification de PPS de la MDPH pour les élèves en situation de handicap.
- Avis du médecin scolaire et du spécialiste qui suit l'élève (sous pli confidentiel), fournissant une description précise des besoins de soins et d'accompagnement, celui-ci pourra par la suite être contacté par le médecin conseiller technique du recteur.
- Demande écrite, sur papier libre, du futur étudiant et/ou de sa famille, datée et signée, précisant sa situation et son projet d'orientation.

CAAES

Le dossier de demande de réexamen pour priorité médicale dans l'enseignement supérieur sera examiné par la Commission Académique d'Accès à l'Enseignement Supérieur (CAAES) début juin 2020 au Rectorat.

La CAAES pourra prononcer une proposition d'affectation prioritaire sur les vœux situés dans l'académie de Toulouse sous réserve que :

- l'élève présente une situation médicale attestée par le médecin conseiller technique, avec comme appui une description précise des **besoins de soins et d'accompagnement** par le médecin qui suit l'élève, ce dernier pouvant par la suite être contacté par le médecin conseiller technique du recteur,
- le candidat respecte toutes les étapes de la procédure Parcoursup (telles que décrites au point précédent),
- pour les filières sélectives, que les candidatures **aient été classées** par les commissions pédagogiques des établissements sollicités,

CAAES (suite)

- il n'y a plus d'ordre des vœux, le candidat devra alors bien formuler **sa préférence** dans Parcoursup (rubrique « Ma préférence » ainsi que sa fiche de liaison),
- en fonction de **l'accessibilité des formations et des établissements** sollicités, au regard des indications et des contre-indications médicales,
- selon les nécessités liées à la situation médicale (**proximité du domicile ou proximité d'un établissement de soins** notamment),
- dans un souci d'équilibre au sein de chaque spécialité demandée,
- selon les situations, une priorité médicale pourra être accordée, de préférence sur le vœu qui a la préférence du candidat **mais pas obligatoirement**,

Inscription dans son établissement d'accueil

Après avoir accepté la proposition d'admission de son choix, le futur étudiant doit effectuer son inscription administrative dans l'établissement qu'il va intégrer.

Les formalités d'inscription sont propres à chaque établissement :

- Consulter les modalités d'inscription indiquées dans le dossier candidat sur Parcoursup ou à défaut, contacter directement l'établissement d'accueil
- Si le futur étudiant s'inscrit dans un établissement proposant des formations en dehors de Parcoursup, il doit obligatoirement télécharger sur la plateforme une attestation de désinscription ou de non inscription sur Parcoursup.

POUR L'ÉCOLE
DE LA CONFIANCE



RÉGION ACADEMIQUE
OCCITANIE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

